

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2025055 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/04/2025

Objet : AP CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D AUTERIVE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 16/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-055 AP CP CIS Auterive.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-055.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250407-2025055-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/04/2025

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	11

### SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du sept avril à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 mars 2025.

**Étaient présents :** BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

**OBJET :** AP/CS CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D'AUTERIVE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et L1424-30 ;

Considérant que :

**16 AVR. 2025**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- L'opération de construction du futur centre de secours d'Auterive a fait l'objet d'une autorisation de programme présentée et approuvée lors du conseil d'administration du 21 mars 2022 pour un montant de 2 400 000 € TTC.
- Les évolutions très importantes des prix constatées au cours des premières études produites par la maîtrise d'œuvre, quelques adaptations de programme, mais surtout la volonté de mettre en œuvre des solutions techniques environnementales vertueuses comme la géothermie, la récupération des eaux pluviales et de la production photovoltaïque ont conduit lors du conseil d'administration du 25 mars 2024 à un ajustement de l'enveloppe financière globale de 500 000 € TTC correspondant à environ 60 000 € de revalorisation des honoraires divers d'études et 440 000 € TTC de travaux supplémentaires.

Le projet, d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> a donc été estimé à 2 900 000 € TTC répartis comme suit :

- Études : .....300 000 €
- Travaux : .....2 456 000 €
- Mobiliers : .....54 000 €
- Prestations GSI : .....62 000 €
- Prestations SSSM : .....15 000 €
- Matériel patrimoine : .....4 000 €
- Matériel informatique : .....3 400 €
- Équipements de cuisine : .....5 600 €

Sans modification de l'enveloppe financière du programme, il convient malgré tout de revoir la répartition des crédits de paiement.

La nouvelle répartition prévisionnelle est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

**ENTENDU** le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du conseil d'administration,

**APPROUVENT** la nécessité d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Pour le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne empêché,

Sandrine BAYLAC,  
1ère Vice-présidente

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **16 AVR. 2025**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex